

2000 ans de cabale enfin mis au grand jour

Il faut vraiment que l'académie française ait été créée par des criminels pour que jamais aucun penseur officiel n'ait osé voir ni dénoncer un cheval de Troie aussi manifeste : reconstitution des faits.

I. « Incroyable », certes, mais encore ?

Qu'un groupe de malfaiteurs soit derrière les vagues d'attentats, récurrentes depuis 1870, cela passe encore. Mais que ce groupe identifié ait prolongé de siècle en siècle la volonté criminelle déjà révélée par Jésus-Christ, voilà qui semble incroyable. Or c'est cette thèse que corrobore le présent dossier.

II. Volée en éclats la première machine, ils en trouvent une autre

Lorsqu'en 1633, GALILEE démontre publiquement l'absurdité du dogme de l'Inquisition, ce qui vole en éclats n'est autre que l'autorité maléfique de **l'Inquisition** : dès lors, il y a « péril »¹ en la demeure !

2.1. Chronologie abrégée du relais maléfique de l'Inquisition par l'Académie française²

Les malfaiteurs ne manquent jamais d'imagination pour créer intrigues et guerres, comme le prouve cet abrégé dédié au **changement de machine** avec obstruction continue contre le droit galiléen (Ressource 255 note 2) — des thèses de COPERNIC et LUTHER à celle de Jean-Claude MARTIN, professeur titulaire de mécanique générale de l'école nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne.

1633, Galilée fait publiquement voler en éclats l'autorité maléfique de l'Inquisition romaine !

1634, Mise en place dans l'urgence, d'une autre machine maléfique — l'académie française !

1635, L'Académie française se dote de statuts, le 2 février.

1666, L'Académie française se dote d'une académie des sciences, d'abord informelle, puis décisive.

1734, VOLTAIRE révèle l'absurdité de la résistance française à la philosophie innovante de l'Anglais NEWTON ; pris de court, les malfaiteurs provoquent deux guerres mondiales — en 1756-1763, et 1775-1783 — pudiquement qualifiées de « coalitions. »

1769, Apparition d'un profil providentiel, ambitieux, jeune, et suffisamment brillant — LAPLACE — pour porter haut l'orientation scientifique d'une académie royale, qui lui réserve honneurs, bourses, traitements, et autres avantages en nature, pour avoir rédigé un document sur « l'inertie » ... 82 ans après Newton — la belle affaire ! Ce candidat providentiel à la science est intégré à l'académie de sciences (1783) puis à l'académie française (1816).

1790, Le tribunal de l'Inquisition — la Sorbonne — dûment relayée par cette nouvelle machine diabolique bien rodée, est officiellement « supprimé. »

2.2. Chronologie abrégée de l'Académie roumaine

Or RICHELIEU est lui-même victime d'une machine plus ancienne, qu'il croyait dédiée à la prépondérance française, alors que la cabale ne vise qu'à infiltrer l'autorité de nations visées pour leur colonisation, après avoir étouffé les cultures autochtones — selon le constat établi en France et en Roumanie, où l'Académie roumaine, créée sous les mêmes auspices criminels, n'a commencé à dénoncer ce crime que de manière tardive, lorsque déjà, l'affaire avait été révélée par nos soins.

2.3. La cabale antérieure — trou noir schismatique du droit

En 1066, après Hastings, un premier ghetto juif est installé à Londres. Dix ans plus tard, en 1076, la pression criminelle contre Grégoire VII est telle que ses réformes changent du tout au tout, et jettent l'anathème de mille ans contre le milieu laïc, qui le lui rend bien en 1905, et jusqu'à nos jours.

III. Réhabilitation et réconciliation

Vu le subterfuge, clairement éventé, vu les attentats et les guerres en forme continue depuis 1756, l'entraide juridique internationale joue un rôle décisif de réconciliation entre les peuples !

¹ Le « péril » se réfère à la révélation de la cabale, par inversion, tandis qu'un vrai péril menace les nations.

² L'appellation-même d'Académie française est ambiguë en ce que d'abord, en 1634, elle constitue la machine cabalistique dans son entier, tandis que depuis 1795, elle devient partie d'une bande organisée sous l'égide de l'Institut de France, dont l'exercice, loin de se cantonner à l'aspect honorifique, affiche ouvertement ses visées hégémonique sur la culture autochtone et son système politique, par une loi-cadre, explicitement qualifiée de constitution ; c'est cette mascarade, portée à son paroxysme par la double-substitution de 1803, que Napoléon, certes signataire de l'arrêté du 23 janvier 1803, dénonce en 1804, par la création du code civil.